

LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

Envoyé en préfecture le 22/02/2026
 Reçu en préfecture le 23/02/2026
 Publié le
 ID : 073-200070464-20260212-20260212_I2-DE

Libellé de la servitude	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
MONUMENTS HISTORIQUES	A8	Forêt domaniale RTM de l'Arvan	Arrêté préfectoral du 04/09/2011	Restauration des Terrains en Montagne 17, rue des Diables Bleus – CS 92628 73026 CHAMBERY cedex
		Forêt domaniale RTM des Chaudannes		
		Monument inscrit : tour de la Correrie (Périmètre délimité des abords – PDA - de 2005)	Arrêté du 31/07/2012	
		Monument inscrit : maison de Babylone (PDA de 2005)	Arrêté du 03/02/1992	
		Monument classé : ancien évêché (PDA de 2005)	Arrêté du 29/08/1984	
		Monument classé : église Notre Dame (PDA de 2005)	Arrêté du 20/12/1966	
		Monument classé : cathédrale Saint-Jean et Tour isolée (PDA de 2005)	Arrêté du 30/10/1906	
		Monument classé : cloître et ancien réfectoire (PDA de 2005)	Arrêté du 08/08/1899	
		Monument inscrit : bâtiments annexes du cloître et ancien réfectoire	Arrêté du 16/09/1933	
		Sites inscrits : <ul style="list-style-type: none"> portiques et tour Carrée tour de la Fournache 	Arrêté du 25/09/1944	
SITES INSCRITS ET CLASSES	AC2	Canalisations de transport de gaz : <ul style="list-style-type: none"> Alimentation St-Jean-de-Maurienne CI Trimet Alimentation St-Jean-de-Maurienne DP Est Maurienne 	Arrêté préfectoral du 17/05/2023 abrogeant l'arrêté préfectoral du 23/05/2016	GRTgaz – DO – POCs Département Matrise des Risques Industriels 10 rue Pierre Semard - CS 50329 69363 LYON cedex 07
		Installations annexes : <ul style="list-style-type: none"> St-Jean-de-Maurienne Coup DP St-Jean-de-Maurienne DP Est St-Jean-de-Maurienne CI Trimet 		
		CANALISATION de GAZ	I1 I3	



Mis à jour par arrêté du président de la Communauté de Communes Coeur de Maurienne Arvan, le 27 JUN 2024



Libellé de la servitude	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
ENERGIE HYDRAULIQUE	12	Chute hydroélectrique d'Arc Isère	Décret du 10/02/1974	EDF – CCPFA 38 rue Diderot – BP 43 38040 GRENOBLE
		Chute hydroélectrique de l'Arvan	Décret du 04/08/1954	
		Liaison souterraine 320 KV Savoie – Piémont (Grande-Île – Piosasco) : mise en service en 2020	Déclaration d'utilité publique du 15/06/2012	
		Ligne 225 kV Hermillon – Longefan 1		
		Ligne 150 kV Le Col - Longefan – Serre Barbin	Déclaration d'utilité publique du 07/08/1995	
		Ligne 225 kV Albertville – Longefan - Randens	Déclaration d'utilité publique du 02/03/1970	
		Ligne 225 kV La Saussaz – Longefan – Vieux Moulin	Déclaration d'utilité publique du 10/06/1970	
		Lignes 2 x 45 kV Longefan - St Jean SNCF et Corbier - Longefan (dérivation St Jean et Arvan)		
		Ligne 45 kV Corbier - Longefan - St Jean et Arvan (SNCF)		
		Ligne 45 kV Longefan - Montricher	Déclaration d'utilité publique du 07/08/1995	
LIGNES ELECTRIQUES	14	Ligne 45 kV Longefan - Saussaz II - Temple (Metal Temple)		Réseau de Transport d'Électricité / GMR Savoie 455, avenue du port de Rhonne - BP 12 73201 ALBERTVILLE cedex
		Ligne 63 kV Corbier – Longefan		
		Ligne 225 kV Longefan – Vieux Moulin		
		Poste d'Arvan		
		Poste de Longefan		
		Poste d'Hermillon		
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS	PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles de Saint Jean de Maurienne (PPRN)	Arrêté préfectoral du 11/10/1999 modifié le 06/05/2002 révisé partiellement le 15/07/2013	Restauration des Terrains en Montagne 42, quai Charles Roissard 73026 CHAMBERY cedex
		Poste de Saint Jean de Maurienne		
		Poste de Vieux Moulin		

Envoyé en préfecture le 22/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 073-200070464-20260212-20260212_I2-DE



Libellé de la servitude	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PLANNING DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	PM3	PPRT de l'usine Aluminium Pechiney	Arrêté préfectoral du 11/04/2012	DREAL Auvergne - Rhône-Alpes Unité territoriale des deux Savoie 430, rue Belle Eau – 73000 CHAMBERY
ZONE DE RETENTION DES EAUX	PM4	Aménagement d'une plage de dépôt sur l'Arvan	Arrêté préfectoral du 27/09/2016	Commune de SAINT JEAN DE MAURIEUNE
VOIES FERRÉES	T1	Domaine public et emprises ferroviaires en bordure desquelles peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer de la ligne n°900 000 de Culoz à Modane		SNCF Immobilier – Direction Immobilière Sud-Est 116, cours Lafayette 69003 LYON

Le plan des servitudes est consultable et téléchargeable sur le géoportail à l'adresse suivante : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>